

AFFAIRE N° 39/17. - Approbation d'une dépense de 19 909 Frs
pour l'installation d'un poste téléphonique.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous prie de bien vouloir approuver la dépense suivante :

Installation d'un poste d'abonnement public chez Monsieur TECHER -
LA BRETAGNE - RIVIERE DES PLUIES - Poste 22 19 909 Frs

La dépense est prévue au chapitre 934 - article 664
du budget de 1971.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

h
Saint-Denis, le 21 Mars 1971
Bon à tenir
Le Secrétaire Général
Signé: M. Ruel
Pour copie certifiée exacte
Le Directeur des affaires Financières
M. L. Alancan